



LEGENDE

- Enrobé noir
- Enrobé clouté
- Béton désactivé
- Traversée en pavés béton ou équivalent
- Résine sur enrobé
- Stabilisé calcaire renforcé
- Espaces verts

Arbre à planter

Courbe de niveau :
 Altitude du terrain naturel
 event niveau à titre indicatif

Cote altimétrique projet

6.60
 à titre indicatif

AEP
 FICAB
 ET
 Z&E
 SA
 Z&A
 EU O

Limite opérationnelle de la TRANCHE 3

Zone de constructibilité avec emprise au sol minimum de 60m2
Lot Libre : hauteur max R+1<6m à l'égout
2 places de stationnement /parcelle compris place midi

Recul obligatoire des constructions

Zone inconstructible
 à l'exception d'abris de jardin (Cf cahier des charges) et de piscines non couvertes

Espace de jardins non constructibles

Traitement des limites TYPE A Clôture Bâtie :
 Façade bâtie
 ou
 Muret enduit d'une hauteur variable de 1,50m
 ou
 Haie végétale

Traitement des limites TYPE B Clôture Bois :
 Façade bâtie
 ou
 Clôture bois d'une hauteur variable de 0,80m minimum à 1,50m maximum

Traitement des limites TYPE C Clôture Végétalisée :
 - Haie fleurie mixte à l'extérieur + clôture grillagée d'une hauteur 1,50m en retrait d'1m sur Lot privatif

Traitement des limites TYPE D Clôture Végétalisée :
 - Clôture grillagée + haie fleurie mixte d'une hauteur maximum de 1,80 m (les retraits des clôtures d'1 m sur le lot privatif sont autorisés). Les murets maçonnés sont autorisés d'une hauteur de 0,50 m, surmontés de grillage + haie fleurie mixte, l'ensemble d'une hauteur maximum de 1,80 m ou Murs maçonnés haut de 1m maximum sont autorisés

Autres cas : Clôture mur de soutènement au cas par cas suivant détail

Traitement entre deux limites de LOTS
TYPE Mur ou grillage planté
 Clôture grillagée hauteur de 1,50 à 1,80m (même hauteur que la clôture sur rue) + Végétation grimpante ou arbustive ou Mur enduit h : 1,80m

Place de midi contiguë 8 x 5 m avec 2 murs enduits latéraux hauteur 1,50 m suivant détail

Place de midi simple 4 x 5 m pour le stationnement avec 2 murs enduits latéraux hauteur 1,50 m suivant détail

Accès libre simple 4 x 5m ou contiguë 8 x 5m
 clôtures même typologie que la limite sur rue - Portail en fond - Accès ouvert sur rue suivant détails

Nota : Les surfaces des lots seront définies après bornage des lots.

ataraxia
semidas

CM-CIC Immobilier
 AMÉNAGEMENT FONCIER

Crédit Mutuel
 Banque à qui parler

Commune de Vaux-sur-Mer

Vaux-sur-Mer

Z.A.C. du Cormier et des Battières

TRANCHE III

PLAN DE COMPOSITION
 9 novembre 2018

ARCHITECTE MANDATAIRE
 Ileana POPEA
 SARL Atelier Paysage Grazzola BARSACQ 77 ter chemin des Plateaux 33 270 FLOIRAC
 Architecte DPLG Urbaniste 64 Avenue de Pontalliac 17200 ROYAN
 SCP Bruno GUINARD - Géomètre Expert 37 rue de la Manche 17 200 ROYAN